

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 JANVIER 2016

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Extension maison de l'enfance – Choix de l'architecte

Les trois équipes de maîtrise d'œuvre retenues ont été reçues en audition par le jury de sélection et ont eu la possibilité de préciser leur projet.

Après analyse des trois offres, au regard des critères susmentionnés, il est décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'agence CUB ARCHITECTURE de Vertou (44) pour un forfait de rémunération de 27 000 € HT.

II.2. Extension maison de l'enfance – Intention de financement DETR 2016

Le conseil municipal décide de déposer une demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux) 2016 pour ce projet. La DETR soutient la réalisation de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, favorisant le maintien ou le développement des services publics en milieu rural. Le coût des travaux est estimé à 300 000 € HT.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Parking abords de l'école – Renouvellement d'une demande de subvention

Les travaux qui font l'objet de la demande de subvention sont destinés à optimiser la sécurité à proximité de l'établissement scolaire. Une emprise foncière d'environ 350m² a été conservée pour permettre de proposer des parkings supplémentaires et assurer une meilleure fluidité de la circulation lorsque les parents emmènent ou vont chercher leurs enfants à l'école.

III.2. Prestations exécutées au titre de la mutualisation avec la CAC pour 2015

La convention, qui existe depuis 2003, a notamment pour objet de confier à la commune, et ce sur son territoire, l'entretien courant et la mise en œuvre d'interventions sur les voiries d'intérêt communautaire (communales pénétrantes et en zones d'activités). Le remboursement des missions ainsi exercées par la commune pour le compte de la CAC s'élève pour l'année 2015 à 7 542,18 €.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Service fourrière animale – Convention avec un vétérinaire

La commune possède, en régie directe, une fourrière qui assure la prise en charge, la garde et l'entretien des animaux errants ou saisis. Les services municipaux procèdent à la recherche des propriétaires des animaux trouvés et à leur restitution quand ils sont réclamés.

Toutefois, la prise en charge des animaux accidentés en dehors des périodes d'ouverture de la mairie ou de la fourrière reste problématique et peut, le cas échéant, faire l'objet d'une convention avec un cabinet vétérinaire. Ce dernier est alors chargé pour le compte de la commune d'assurer la prise en charge des animaux ainsi que rechercher et contacter leur propriétaire lorsque l'animal est identifié.

M. le maire est donc autorisé à passer avec le cabinet vétérinaire LAMOTTE & PIAULT situé 114 rue de l'Etoile à Cholet la convention précitée.

IV.2. Commission Finances Administration Générale

A sa demande, Monsieur Roger SUBILEAU, conseiller municipal, fait désormais partie de la commission Finances Administration Générale.

IV.3. Mise à disposition d'agents auprès d'associations enfance

Depuis le 1er février 2011, un agent communal est mis à disposition des associations enfance de Saint Léger et de La Séguinière pour assurer le soutien administratif. La commune percevra le remboursement des frais engagés auprès des associations (CALs et AELA) pour un total de 14 330 € et auprès de la commune de Saint Léger pour un montant de 239 €.

IV.4. Compagnie en résidence au théâtre Prévert

Une convention est passée pour définir les règles de la résidence sollicitée par la compagnie Renard & Tournesol pour le tout début de cette année 2016. Le théâtre sera ainsi mis à disposition de la compagnie du 12 janvier au 12 mars tous les mardis et vendredis de 9h30 à 12h00.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Fait savoir qu'un comité consultatif pour l'extension de la maison de l'enfance sera constitué afin de participer à la réflexion du projet avec l'architecte.

Informe de l'organisation d'une réunion de la commission des finances, pour préparer le « Débat d'Orientations Budgétaires », le mercredi 27 janvier à 20h30.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Communique les sujets, concernant l'environnement et le développement durable.

La pluie de la semaine a favorisé l'auto curage du lit de la Moine. L'écoulement de l'eau en ce moment favorise l'oxygénation et l'autoépuration de l'eau. Rappelons que le 31 janvier les écourues seront terminées.

En ce qui concerne le parcours éco-citoyen, il y a un changement : c'est l'association Amitié Sandogo La Séguinière qui est désormais en relation directe avec le village de Sandogo. Les écoles de Sandogo ont déjà reçu une aide financière pour l'achat de fournitures solaires et la correspondance avec les enfants se poursuit par l'intermédiaire de Roland BATIONO, délégué S.O.S Sahel Burkina.

La prochaine réunion de la commission Environnement et cadre de vie se tiendra le mardi 19 janvier.

D'autres réunions seront prochainement organisées, pour le Pédibus (le 25/01) et pour les Jardins Partagés (le 27/01).

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part des différents travaux en cours ou récemment exécutés :

- *Fin des travaux d'extension de l'école publique, quelques avenants de régularisation seront présentés lors de la prochaine séance du conseil municipal,*
- *Installation des candélabres autonomes à Coubertin,*
- *Présentation des implantations prévues pour les arceaux à vélo proposés par la CAC.*

Il signale que la commission « Urbanisme et Travaux » se réunira le jeudi 28 janvier à 20h30.

Par ailleurs, au niveau intercommunal, il informe que la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire a réalisé durant l'hiver 2013-2014 un diagnostic agricole sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) pour mesurer l'évolution de l'activité agricole, ses points forts, ses faiblesses et les enjeux de demain. Le groupe de travail agricole CAC, qui réunit des représentants agricoles de chacune des communes de l'agglomération, à l'appui de ce diagnostic, a pu identifier et hiérarchiser les enjeux du territoire pour le futur Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ce même groupe de travail a souhaité partager le fruit de sa réflexion avec l'ensemble des agriculteurs des communes. Une première rencontre aura eu lieu le mercredi 13 janvier après-midi à la salle Prévert de La Séguinière. Elle réunira les agriculteurs de La Romagne, Saint-Christophe-du-Bois, Saint-Léger-sous-Cholet et La Séguinière. Deux rencontres seront prochainement proposées pour les autres communes.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Communique l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi, à La Séguinière, depuis 5 ans :

Mois	Total	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non-indemnisés
<i>Déc. 2011</i>	142	57	85	108	34
<i>Déc. 2012</i>	161	59	102	127	34
<i>Déc. 2013</i>	178	77	101	130	48
<i>Déc. 2014</i>	214	96	118	169	45
Déc. 2015	212	92	112	162	50

Elle fait part également de l'évolution des travaux de construction des logements de Sèvre Loire Habitat rue de la Grande Fontaine. Les quatre locatifs de type 3 de l'opération « Les Terrasses de la Forêterie » devraient, selon le bailleur social, être livrés courant septembre 2016.

Mme EDOUARD rappelle que, le mardi 15 décembre, elle a organisé un goûter de Noël qui réunissait les chauffeurs bénévoles et bénéficiaires du transport solidaire. Cela a permis de faire connaissance avec deux nouveaux chauffeurs Brigitte CAILLEAU et Françoise METAYER. Le transport solidaire poursuit sa route à la satisfaction des usagers. Il faut noter qu'il peut connaître de fortes variations puisque d'une semaine à l'autre on peut aller de 1 transport à 11 (le record). Quant au goûter, il s'est déroulé dans une ambiance joyeuse grâce aux chansons mimées qu'un groupe de grande section de l'école maternelle a exécutées avec entrain sous la direction de Rachel RUSSON chanteuse et comédienne mais aussi animatrice TAP.

Pour finir, elle informe que, comme tous les ans, les membres du CCAS se sont mobilisés pour confectionner les colis de Noël destinés aux personnes de plus de 75 ans qui en ont fait la demande.

V.5. Philippe BOUCHET :

Communique le recensement de la Population légale au 1er janvier 2016 fourni par l'INSEE : Population totale 4 046 (en 2015 : 4 058) dont 3 967 (3 940) pour la population municipale et 79 (118) pour la population comptée à part.

Revient sur le repas de Noël aux membres du personnel et à leur famille du 18/12/2015. Cette soirée a été appréciée. Les photos prises au cours du repas seront diffusées au personnel.

Dit que les photos de la séance de cinéma « Dragon 2 » du 22/12/2015 sont en ligne sur le site internet.

D'autres photos sont également consultables depuis quelques jours sur le site. Elles concernent la crèche de Noël réalisée par des bénévoles Ziniérais dans l'église ainsi que la cérémonie des vœux de la municipalité qui s'est déroulée le 8/1/2016.

Informe des dates des prochaines réunions : la commission Communication et Evènementiel se réunira vendredi prochain 15 janvier à 19h30 pour le bulletin d'informations municipales ainsi que le mardi 21 janvier à 20h30.

V.6. Agnès BRUCHE :

Informe des prochaines dates de la saison culturelle. En fin d'année, le film « Dragon 2 » a attiré, sur deux séances, de nombreux enfants.

S'agissant de la vie associative, elle rappelle que cette année encore, le comité des fêtes organisait le réveillon de la Saint Sylvestre. Ils ont utilisé pour la seconde fois la salle des fêtes et les installations du nouveau restaurant scolaire ; ils ont de nouveau fait le plein. Le club de gymnastique a également attiré un public très nombreux lors du gala des 18 et 19 décembre derniers.

Dit qu'elle a assisté aux assemblées générales du Comité des Fêtes et du Vélo (pas de problème particulier). Elle précise que suite à l'AG du Comité des Fêtes, il a été décidé que les réservations pour la « St Patrick » débiteront à partir du 1^{er} février et non pas le 15/2.

La prochaine réunion de la commission « Culture, Sports et Jeunesse » aura lieu le jeudi 4 février 2016 à 20h00.

VI. AFFAIRES DIVERSES

VI.1. Décisions prises par délégation du conseil municipal – Droit de préemption urbain

Monsieur le maire informe qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de la vente d'immeuble situé :

Nom du propriétaire	Adresse de l'immeuble vendu	Acquéreur	Superficie
EL BARAKA	15 rue de la Paix	MORON	490 m ²

VI.2. Prochaine réunion

La prochaine séance aura lieu le lundi 8 février à 20h30.